

## Directives aux soumissionnaires – exigences à respecter

### Examen des documents :

Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il a reçu tous les documents d'appel d'offres. À moins d'avis contraire de sa part avant l'ouverture des soumissions, il est présumé que tous les documents nécessaires lui sont parvenus.

Si le soumissionnaire trouve qu'il y a ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou des doutes sur les documents d'appel d'offres, il doit adresser ses questions à la personne signataire de l'appel d'offres.

Les addendas émis par la Ville aux fins de clarification ou de modification font partie intégrante des documents d'appel d'offres. Ces addendas seront affichés sur le site internet de la Ville au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca).

Tous les documents compris dans cet appel d'offres, notamment : l'appel d'offres, les directives aux soumissionnaires – exigences à respecter, les addendas, le cas échéant, la soumission retenue et le reçu de la transaction-quittance, font partie intégrante du contrat.

### Examen des biens :

La Ville ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle, ou verbale quant à la qualité, la nature, le caractère, la quantité, le poids ou la taille des biens, ni quant à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Un bien est vendu «tel quel, sans garantie» aux propres risques de l'acheteur.

Le soumissionnaire reconnaît avoir examiné les biens et s'en déclare satisfait. La description de chacun des biens mis en vente et l'information relative à leur état ont été fournies de bonne foi par la ville dans le seul but de donner au soumissionnaire le plus de renseignements possibles.

La Ville ne peut donc être tenue responsable d'un oubli ou d'un mauvais examen des biens vendus. Aucun renseignement oral obtenu relativement au contrat ou à la procédure d'appel d'offres n'engage la responsabilité de la Ville ou du fonctionnaire lors de la visite.

### Note importante :

Les photographies ou illustrations ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne sont pas garantes de l'état des articles.

### Horaire des visites :

Toute personne qui désire soumissionner peut examiner les biens à vendre aux heures normales d'ouverture du garage municipal sis au 9005, rue Saint-Jacques secteur de Saint-Augustin à Mirabel, après avoir pris au préalable un rendez-vous avec le représentant sur les lieux, M. Simon Racicot ou M. Stéphane Dicaire au 450 475-2005.

### Vente par lot :

Ces biens sont vendus par lot. Chacun des lots doit faire l'objet d'une soumission séparée. Tous les lots sur lesquels vous soumissionnez pourriez vous être adjugés.

### Préparation et présentation des soumissions :

Le soumissionnaire certifie que la présente offre est préparée de bonne foi, sans aucune communication ni entente avec un autre soumissionnaire ou un autre concurrent possible, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers.

La soumission doit être présentée sur le présent formulaire ou toute photocopie de celui-ci (recto-verso) et doit être remplie, de préférence en caractère d'imprimerie et à l'encre indélébile.

L'identification du soumissionnaire doit être complète, prénom et nom dans le cas d'une personne physique et adresse postale, numéro et nom de la rue, etc.

Le soumissionnaire indique lisiblement le montant de sa mise (son prix) à l'endroit prévu à cette fin.

Pour être valide, la soumission doit être signée à l'endroit indiqué. Une signature électronique n'est pas acceptée.

### Délai de validité des soumissions :

Les prix soumis sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

### Détermination des prix :

Les prix soumis sont établis en monnaie légale du Canada.

La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) doivent être indiquées séparément.

### Analyse de la soumission :

La détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix soumis.

En cas d'erreur de calcul, le prix avant taxes prévaut.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions, ni d'adjuger la vente à l'ouverture des soumissions.

En cas d'égalité de soumission, un tirage au sort déterminera la soumission retenue.

### Soumission non conforme :

Une soumission est jugée non conforme et n'est pas considérée lors de la détermination du plus haut soumissionnaire lorsqu'elle contient l'un ou l'autre des défauts suivants :

- Absence du formulaire de soumission émis par la Ville;
- Utilisation d'un formulaire de soumission autre que celui émis par la Ville;
- Soumission accompagnée de restrictions ou de conditions;
- Soumission reçue autrement que sous pli cacheté;
- Soumission reçue en retard par rapport à la journée et l'heure fixées pour le dépôt;
- Soumission décachetée avant ou après la date et l'heure limites fixées, faute d'identification appropriée sur l'enveloppe;
- Soumission non signée;
- Une soumission dont le prix serait inférieur au montant de la mise en prix minimale indiquée à l'appel d'offres.

La Ville se réserve le droit d'accepter une soumission qui comporterait une erreur mineure sans conséquence sur l'objet de la soumission.

### Engagement de l'acquéreur :

À l'acceptation de la soumission par la Ville, l'acquéreur devient l'adjudicataire et responsable du bien vendu et s'engage à :

- Payer le prix soumis au complet au moyen d'un chèque visé, d'un mandat-poste ou d'un mandat de banque fait à l'ordre de la ville de Mirabel ou en argent comptant, au plus tard le 22 septembre 2017 avant la prise de possession de l'article vendu;
- Assumer les frais de transports et prendre la livraison du bien dont il est adjudicataire dans les délais convenus au plus tard le 29 septembre 2017.
- Prendre possession du lot sur le site d'entreposage. Il doit se charger de prendre les moyens et précautions nécessaires pour assurer une prise de possession sécuritaire et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'adjudicataire est également responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel qui pourrait survenir à l'occasion de la prise de possession et ce, que ce soit du fait de l'adjudicataire lui-même, de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne. L'adjudicataire ne peut effectuer la revente du lot sur les lieux d'entreposage. De plus, celui-ci devra laisser les lieux dans un état acceptable.

Advenant que l'acquéreur fasse défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations ou conditions qui lui incombent en vertu du contrat, la Ville peut, sur réserve de ses autres recours, procéder à la résiliation du contrat ou à la résolution selon le cas.

### Lieu de formation du contrat, lois applicables et compétence des tribunaux :

Par le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire retenu, le cas échéant, reconnaît que le lieu de formation du contrat est la Ville de Mirabel, dans le district de Terrebonne, que ce sont les lois québécoises qui régissent le présent appel d'offres et tout contrat qui en découlerait ainsi que les tribunaux du district judiciaire de Terrebonne ayant par ailleurs compétence exclusive pour entendre tout litige en cette matière.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION

### Dépôt de soumissions

Faire parvenir le formulaire de soumission (recto-verso) à l'adresse suivante, avant le 31 août 2017 à 11h :

Service du greffe  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

### Déclaration du soumissionnaire :

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance de tous les documents afférents à l'appel d'offres et au lot pour lequel je présente cette soumission et je m'engage à respecter toutes les conditions s'y rattachant, lesquelles sont mentionnées au verso de ce formulaire.

La mise pour le lot :

Numéro de lot	Description	Votre mise (\$)
# _____		\$
	TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) 5%	\$
	TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) 9.975%	\$
	TOTAL DE LA SOUMISSION	\$

### Identification du soumissionnaire :

Entreprise (s'il y a lieu) :

Prénom et nom (nom du particulier  
ou de la personne autorisée) :

Adresse (#, rue) :

Ville, province :

Code postal :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Adresse électronique :

\_\_\_\_\_  
**Signature** (obligatoire, la signature électronique n'est pas acceptée)

\_\_\_\_\_  
**Date**

Responsable : Carl St-Louis, directeur adjoint  
Téléphone : 450 475-2005  
c.st-louis@ville.mirabel.qc.ca

/cf